

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2014

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** RUCOPUR métallisé
- **Code du produit:** OP118721, 88118721
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
Rupf & Co. AG  
Farben- und Lackfabrik  
Eichstrasse 42  
CH-8152 Glatbrugg
- **Service chargé des renseignements:**  
Département de Sécurité des produits  
gabriele.zebli@ruco.ch  
Tél.: +41 (0)44 809 69 69 Fax: +41(0)44 809 69 99
- **Numéro d'appel d'urgence:** Tox-Zentrum Zürich ++41(0)44 251 51 51 Notfallnummer: 145

### 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.  
 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R10-66: Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
xylène

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2014

**Nom du produit: RUCOPUR métallisé**

(suite de la page 1)

acétate de n-butyle

**· Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**· Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.**P302+P352 **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.**

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

**· Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient néodécanoate de 2,3-époxypropyle, Benzotriazol-Derivate. Peut produire une réaction allergique.

**· Autres dangers**
**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**· PBT:** Non applicable.

**· vPvB:** Non applicable.

### 3 Composition/informations sur les composants

**· Caractérisation chimique: Mélanges**
**· Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**· Composants dangereux:**

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1	acétate de n-butyle R10-66-67 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT SE 3, H336	20-<25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène ⚠ Xn R20/21; ⚠ Xi R38 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	3-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226	3-<10%
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3	aluminium en poudre (pyrophorique) ⚠ F R15-17 ⚠ Pyr. Sol. 1, H250; Water-react. 2, H261	3-<10%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène ⚠ Xn R20; ⚠ F R11 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 4, H332	3-<10%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) ⚠ Xn R65; ⚠ Xi R37 R10-66 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H335	3-<10%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2014

**Nom du produit: RUCOPUR métallisé**

		(suite de la page 2)
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 918-418-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité ☒ Xn R65 R66 ☒ Asp. Tox. 1, H304	1-2,5%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6	butane-1-ol ☒ Xn R22; ☒ Xi R37/38-41 R10-67 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Eye Dam. 1, H318; ☒ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1-2,5%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole) ☒ Xn R65; ☒ Xi R37; ☒ N R51/53 R10-66-67 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Asp. Tox. 1, H304; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ STOT SE 3, H336	0,5-<1%
CAS: 9000-10-4 ELINCS: 400-830-7	Benzotriazol-Derivate ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Sens. 1, H317	0,5-<1%
CAS: 26761-45-5 EINECS: 247-979-2	néodécanoate de 2,3-époxypropyle ☒ Xi R38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ☒ Acute Tox. 3, H331; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,3-<0,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· **Indications destinées au médecin:**

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

FR

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2014

**Nom du produit: RUCOPUR métallisé**

(suite de la page 3)

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyeurs aqueux.

· **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Observer les réglementations de la protection du travail. L'air doit être aspiré lors des travaux de pulvérisation. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Equipement de protection personnelle voir chapitre 8.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**123-86-4 acétate de n-butyle (20-<25%)**

VME Valeur momentanée: 940 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

Valeur à long terme: 710 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2014

**Nom du produit: RUCOPUR métallisé**

(suite de la page 4)

<b>1330-20-7 xylène (3-&lt;10%)</b>	
VME	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
<b>108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (3-&lt;10%)</b>	
VME	Valeur momentanée: 550 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
<b>100-41-4 éthylbenzène (3-&lt;10%)</b>	
VME	Valeur momentanée: 442 mg/m <sup>3</sup> , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm risque de pénétration percutanée
<b>71-36-3 butane-1-ol (1-2,5%)</b>	
VME	Valeur momentanée: 150 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Équipement de protection d'haleine examiné conformément aux dispositions de l'UE 89/656/La CEE et 89/686/La CEE, ou de façon équivalente porter, si les risques pas par des préservatifs techniques collectifs, Des méthodes ou des procédures être évitées ou limitées suffisamment peuvent. Filtre recommandé : Type A

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Matériau des gants recommandé:

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

FR

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2014

Nom du produit: RUCOPUR métallisé

(suite de la page 5)

### 9 Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> <li>· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</li> <li>· Indications générales</li> <li>· Aspect: <ul style="list-style-type: none"> <li>Forme: Liquide</li> <li>Couleur: Selon désignation produit</li> </ul> </li> <li>· Odeur: Caractéristique</li> <li>· Seuil olfactif: Non déterminé.</li> </ul>	
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	116 °C
· Point d'éclair	27 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	315 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Non déterminé.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	7,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	10,7 hPa
· Densité à 20 °C:	1,1 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	30 s (DIN 53211/4)
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	58,6 %
VOC (CE)	60,00 %
Teneur en substances solides:	41,4 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10 Stabilité et réactivité

- Réactivité
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2014

**Nom du produit: RUCOPUR métallisé**

(suite de la page 6)

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

#### 1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Nocif

### 12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1



Révision: 31.07.2014

**Nom du produit:** RUCOPUR métallisé

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> <li>· No ONU</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	UN1263
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Nom d'expédition des Nations unies</li> <li>· ADR</li> <li>· IMDG, IATA</li> </ul>	1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640E PAINT
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Classe(s) de danger pour le transport</li> <li>· ADR</li> </ul>	<div style="text-align: center;">  </div>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Classe</li> <li>· Étiquette</li> <li>· IMDG, IATA</li> </ul>	3 Liquides inflammables. 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Class</li> <li>· Label</li> </ul>	<div style="text-align: center;">  </div>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Class</li> <li>· Label</li> </ul>	3 Flammable liquids. 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Groupe d'emballage</li> <li>· ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	III
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Dangers pour l'environnement:</li> <li>· Marine Pollutant:</li> </ul>	Non
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>· Indice Kemler:</li> <li>· No EMS:</li> </ul>	Attention: Liquides inflammables. 39 F-E, S-E
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</li> </ul>	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Indications complémentaires de transport:</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· ADR</li> <li>· Quantités limitées (LQ)</li> <li>· Catégorie de transport</li> <li>· Code de restriction en tunnels</li> </ul>	5L 3 D/E
<ul style="list-style-type: none"> <li>· "Règlement type" de l'ONU:</li> </ul>	UN1263, PEINTURES, Dispositions spéciales 640E, 3, III

### 15 Informations réglementaires

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger GHS02, GHS07
- Mention d'avertissement Attention

(suite page 9)

FR



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2014

**Nom du produit: RUCOPUR métallisé**

(suite de la page 8)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

xylène  
acétate de n-butyle

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H332 Nocif par inhalation.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H250 S'enflamme spontanément au contact de l'air.  
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H331 Toxique par inhalation.  
H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.  
R11 Facilement inflammable.  
R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.  
R17 Spontanément inflammable à l'air.  
R20 Nocif par inhalation.  
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R37 Irritant pour les voies respiratoires.  
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R38 Irritant pour la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 31.07.2014

Numéro de version 1

Révision: 31.07.2014

**Nom du produit: RUCOPUR métallisé**

(suite de la page 9)

R66 *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*

R67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

· **Service établissant la fiche technique:** Département de Sécurité des produits

· **Acronymes et abréviations:**

*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*

*ICAO: International Civil Aviation Organization*

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*DOT: US Department of Transportation*

*IATA: International Air Transport Association*

*GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR